

Documents pontificaux

Léon XIII et l'épiscopat italien

Le Souverain Pontife a écrit, le 15 octobre dernier, aux évêques de l'Italie subalpine, une lettre qui n'a été livrée que ces semaines dernières à la publicité. Nous y lisons :

“ Vous Nous faites part de votre satisfaction pour les conditions présentes de vos églises ; mais en même temps vous vous plaignez de l'attitude de quelques-uns de vos fidèles, aussi bien dans les rangs des laïcs que parmi le clergé lui-même ; oubliant facilement leurs devoirs, comme vous l'écrivez, ils se soustraient au magistère de leurs évêques, plus souvent par leurs actes, et quelquefois dans leurs paroles ; et s'ils vous estiment peu favorables à leurs opinions, ils vous donnent des signes ou d'indifférence, ou quelquefois de blâme.

“ Quelle est, à ce point de vue, Notre pensée, plus d'une fois déjà Nous l'avons manifestée. Dernièrement encore, Nous répondions pour ainsi dire d'avance à vos doléances, dans la Lettre que Nous avons adressée aux évêques de France et à leur clergé.

“ Toutefois, Nous désirons et Nous voulons que ces efforts ne servent pas à des intérêts de partis, et ne s'écartent pas des voies de la justice.

“ C'est pourquoi, il est absolument nécessaire qu'en entreprenant les œuvres susdites, et d'autres semblables, on laisse intact et entier le respect dû à l'autorité ecclésiastique. Résister à la volonté des évêques, vouloir plutôt leur faire la leçon que les écouter docilement, est chose tout à fait étrangère au devoir des laïcs, et rien n'est plus opposé au devoir des ecclésiastiques, puisque ceux-ci doivent se rappeler le serment d'obéissance, qu'au moment même de leur consécration sacerdotale, ils ont prêté chacun à leur propre évêque. Que, pour tous les prêtres, ce soit donc chose bien entendue et même sacrée, de ne se départir en rien ni